



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Création de trois forages d'irrigation

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EARL Ferme du Maroin

Raison sociale

N° SIRET

4 3 3 8 7 0 5 7 3 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

EARL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BOUQUET

Prénom(s)

Benoit

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forage	Profondeur prévisionnelle des projets : entre 80 et 90 m

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les projets de forage sont destinés à l'irrigation de 75 ha de cultures spécialisées et de grandes cultures.

L'irrigation se fera soit par aspersion avec un débit nécessaire de 60 m³/h, soit par gouttes à gouttes, avec un débit nécessaire de 30 m³/h. Les besoins en eau pour l'exploitation sont de 70 000 m³ (annexe)

Initialement, les besoins de l'exploitation était de 99 000 m³, l'EARL a revu ses besoins à la baisse afin de répondre aux enjeux de réduction des consommations d'eau, en diminuant sa surface irrigable.

Réalisation de 3 forages captant la nappe de la craie à des profondeurs comprises entre 80 et 90 m.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

L'EARL Ferme du Maroin est en cours de modification de son exploitation avec le développement de l'agroforesterie. L'EARL découpe ses îlots en parcelles plus petites de 4 à 5 ha et met en place des haies et des arbres pour délimiter les parcelles.

L'EARL a pris la décision de créer un forage par îlot ou groupe d'îlots avec des plus petits débits et volumes qu'un seul ouvrage nécessitant un débit plus important et la réalisation de canalisations enterrées afin d'acheminer l'eau sur les parcelles plus éloignées.

L'EARL Ferme du Maroin prévoit d'irriguer ses cultures via la micro-irrigation. dans un 1er temps seul un îlot sera équipé et dans un second temps, les autres îlots seront équipés. Pour cette raison, les projets de forage 1 et 2 seront dimensionnés en débit pour de l'aspersion.

Voici quelques actions déjà mises en place par l'EARL, afin de limiter la consommation d'eau :

- développement de l'agroforesterie
- installation de sondes tensiométriques afin d'apporter la juste quantité ace

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Durée des travaux: environ 2 à 3 semaines par forage.

Les travaux prévisionnels sont les suivants :

- Foration
- Nettoyage à l'air lift puis pompage de développement. Acidification le cas échéant puis nettoyage.
- Pompages par paliers non enchaînés et pompages d'essai longue durée de 24 h au débit d'exploitation.
- Protection de la tête de forage dans les règles de l'art.

Les travaux de foration comprennent (voir coupes technique sen annexe):

Forage au rotary boue et/ou au marteau fond de trou (MFT) en diamètre 375 mm et 311 mm.

Mise en place d'un tubage en PVC lisse et crépiné de diamètre 250/280 ou 180/200 mm

Fourniture et mise en place d'un massif filtrant, d'un joint d'étanchéité et d'une cimentation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Irrigation de 67 ha de grandes cultures et de cultures spécialisés.

Projet 1 :

Surface a irriguer : 28,7 ha

Cultures : Pommes de terre, betterave, rhubarbe, lin

Volume : 47 100 m³

Débit : 60 m³/h

Mode irrigation : aspersion et ensuite goutte à goutte

Projet 2 :

Surface a irriguer : 9,8 ha

Cultures : Pommes de terre, rhubarbe, lin

Volume : 10 100 m³

Débit : 60 m³/h

Mode irrigation : aspersion et ensuite goutte à goutte

Projet 3 :

Surface a irriguer : 13,5 ha

Cultures : Pommes de terre, betterave, lin

Volume : 12 900 m³

Débit : 30 m³/h

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autre : Déclaration Loi sur l'eau (IOTA)

- Rubrique 1.1.1.0 : sondage, forage, essais de pompage

- Rubrique 1.1.2.0 : Prélèvements permanents : 70 000 m³

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre Profondeur Débit Volume	3 80 et 90 m 30 à 60 m ³ /h 70 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet captera la nappe de la craie FRHG221 : Craie altérée du littoral Cauchois de Dieppe à Fécamp), La commune de Biville la Baignarde et de Saint Denis sur Scie sont classées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour la nappe de l'Albien, mais les projets ne capteront pas cette nappe.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 20 km autour du projet, on recense les zones Natura 2000 de la Directive Habitats suivantes : o Forêt d'Eawy (FR2302002) à 13,7 km à l'est o Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud (FR2300133) à 15,6 km au Nord-est o Bassin de l'Arques (FR2300132) à 9,8 km à l'Est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de 70 000 m ³ dans la nappe de la craie du Crétacé supérieur (FRHG221 : Craie altérée du littoral Cauchois de Dieppe à Fécamp).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais (éléments naturels) seront décantés puis épandus sur la parcelle.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 35 m de toutes canalisations d'eaux usées. Il n'est pas situé dans un périmètre de protection de captages d'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace agricole : chaque forage aura une emprise au sol de 3 m ² (dalle de protection béton)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cimentation annulaire prévue protégera l'aquifère de tout risques de pollution.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il engendrera du trafic au moment des travaux avec l'amenée du matériel (foreuse et véhicules). Le projet n'engendrera pas de trafic pendant la phase d'exploitation
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moment des travaux, les nuisances sonores seront liées aux travaux de foration et sur les heures de travail. en phase d'exploitation : pas de nuisances sonores
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la durée des travaux, il peut y avoir des vibrations au niveau du chantier de foration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, lors de pompages d'essai, l'eau pompée sera rejetée sur la parcelle. L'eau sera propre et claire. En phase d'exploitation, l'eau servira à irriguer les cultures.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le dossier de déclaration intégrera les effets cumulés avec les autres ouvrages exploités (calcul des incidences et des indicateurs)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'exploitation du forage n'excèdera pas 12 h en continu. Pour un prélèvement continu sur 24 h, le rayon d'action est de 20 mètres.

L'indicateur Eaux souterraines est de 3 % (projet 1 et 3) et de 2,48 % (projet 2).

Le pétitionnaire se conformera à toutes les mesures édictées par les différents organismes concernés par la Police de l'Eau, notamment en cas de crise hydrique affectant la ressource en eau.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Suite aux résultats collectés lors des essais de pompage, les incidences seront ré-évalués dans le compte rendu de fin de travaux.

Consciente de la modification du climat, l'EARL Ferme du Maroin entamé depuis 2020 une transformation de son exploitation avec le développement de l'agroforesterie.

Et depuis cette date, ils ont fait aboutir leur projet d'irrigation afin que celui-ci soit le plus efficace. L'évolution de la technologie du gouttes à gouttes permet de répondre aux attentes de l'EARL.

Pour des raisons économiques, le développement du gouttes à gouttes sera mis en place progressivement. Tout comme les plantations qui s'échelonnent de 2022 à 2028.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale, compte tenu que :

- la création du forage ne présente pas d'effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine ;
- le forage sera réalisé dans le respect de la norme AFNOR NFX 10-999 ;
- la création du forage et son exploitation sont compatibles avec la réglementation en vigueur ;
- l'incidence de ce dernier est faible ;
- l'exploitation a mis et mettra en place de nombreuses mesures allant dans le sens de l'efficacité de l'eau

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)